

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 juin 2006

**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. PERRON  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - M. DUGOURD  
**Membres excusés** : M. PINON (pouvoir M. GERVAIS) - M. ALLAERT (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme BERNARD (pouvoir Mlle MASLOUHI) - M. BEKHTAOUI - M. NUDANT - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme CHOUX) - M. JAPIOT - M. BRIOT - M. J.P. GUION (pouvoir M. JAPIOT) - Mme THYEBALUT - Mme VANDRIESSE  
**Membres absents** : M. DANIERE - M. BAZIN

**OBJET  
DE LA DELIBERATION**

**Amélioration de l'attractivité commerciale du centre ville. Programme du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC). Bilan de la deuxième tranche - Approbation de la troisième tranche - Demande de subvention**

Monsieur Martin, au nom des commissions des Affaires Economiques, du Commerce, et du Tourisme et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 15 avril 2002, le Conseil Municipal s'est engagé à mener un programme global de restructuration du commerce de centre ville pour affirmer la vocation de Dijon en tant que capitale régionale du commerce et renforcer l'attractivité de ce centre, lieu d'échanges commerciaux importants.

La mise en œuvre du programme, dans le cadre d'une première tranche portant sur la période d'octobre 2002 à octobre 2003, puis d'une deuxième tranche, en 2004 et en 2005, a permis d'associer à la réalisation des actions d'investissement, de promotion et de communication l'ensemble des partenaires concernés : la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon, l'association des commerçants du centre ville « Dijon Je t'Aime » et le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat, des Professions Libérales et de la Consommation.

Deux comités de pilotage du programme se sont tenus les 11 avril 2006 et 16 mai 2006, au cours desquels a été soulignée la bonne exécution des différents « volets » de ce dispositif, à savoir :

- des travaux d'investissement exécutés par la Ville : réaménagement de la partie sud de la place Grangier en secteur « piéton » ; mise en valeur de la place Dauphine facilitant l'accès au centre commercial ; requalification de la place Emile Zola ;
- une étude sur le renforcement de l'attractivité du centre ville par son extension spatiale, menée par la Chambre de Commerce et d'Industrie ;
- une étude réalisée par la Ville sur la place de la Libération débouchant sur un programme de travaux engagés depuis janvier 2006 sur ce site ;
- la sécurisation du centre ville par des campagnes d'information sur les nuisances nocturnes et des actions de sensibilisation menées avec le commissariat central de Dijon (initiation d'un dépôt de plainte pour les commerçants via l'Internet) ;

- des actions de promotion et de communication menées par l'association « Dijon Je t'Aime » tout au long de l'année (jeu de Pâques, jeu d'octobre, Escarglouton, brocante et braderie, relais de manifestations portées par la Ville).

Le bilan financier du programme, au titre de la deuxième tranche, laisse apparaître les éléments suivants pour le fonctionnement :

- dépense subventionnable prévue : 328.612 €,
- dépense réalisée : 286.041 €,
- subvention du FISAC prévue : 139.556 €,
- subvention du FISAC consommée : 115.604 €,
- solde de la subvention du FISAC : 23.952 €.

Conformément aux règles de gestion du FISAC, le solde de 23.952 € est reporté sur la troisième tranche à hauteur de 9.281 € pour des actions de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de 5.820 € au bénéfice de l'association «Dijon Je t'Aime » ; le reliquat, de 8.851 €, fait l'objet d'un avenant pour la réalisation par « Dijon Je t'Aime » d'actions de promotion, dans l'attente de la décision de l'Etat pour la troisième tranche.

Des indicateurs, mis en place depuis 2003, ont permis de confirmer les résultats en termes de performance économique du centre ville suite au lancement de ce programme :

- le suivi mensuel du chiffre d'affaires d'une soixantaine d'entreprises commerciales du centre ville laisse apparaître une corrélation entre la hausse des chiffres d'affaires et la concentration des animations en 2004 et 2005 ;
- la fréquentation des parkings a été mesurée et rend compte de l'utilisation croissante des parkings souterrains par les consommateurs et touristes en 2004 et en 2005.

La taille critique du centre ville en m<sup>2</sup> commerciaux, 60.000 m<sup>2</sup>, reste l'une des variables les plus fragiles au regard de la taille des centres commerciaux de périphérie ; aussi toute solution d'extension doit-elle être examinée au regard des possibilités foncières et immobilières au centre ville afin d'enrichir la diversité du tissu commercial.

Conformément aux engagements pris lors du lancement de l'opération globale en avril 2002, il est proposé aujourd'hui d'engager une troisième tranche afin de poursuivre les actions entreprises dans le cadre de la deuxième tranche.

Le programme d'intervention éligible au FISAC comporterait à nouveau des opérations d'investissement dont la Ville conserverait la maîtrise d'ouvrage directe et des opérations de fonctionnement, pour lesquelles la responsabilité de la mise en œuvre relèverait soit directement de la Ville soit des différents partenaires, Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon et association « Dijon Je t'Aime ».

Le coût prévisionnel total de cette troisième tranche, hors reports, s'élèverait à 895.488 € HT dont 130.438 € en fonctionnement et 765.050 € en investissement. Le montant total prévisionnel de la participation demandée au FISAC serait de 218.229 €, soit 65.219 € au titre du fonctionnement et 153.010 € au titre de l'investissement.

La Ville préfinancerait par des avances les 65.219 € sollicités auprès du FISAC pour les actions de fonctionnement gérées par les autres partenaires, sur les 218.229 € à percevoir.

Par ailleurs, la Ville solliciterait le report en fonctionnement de l'action 5-1 « Développement du site Internet », pour une participation du FISAC de 5.820 € et d'une partie de l'action 3 « Sécuriser notre centre ville » pour une participation du FISAC de 6.281 €, non réalisées dans le cadre de la deuxième tranche.

Le financement de cette troisième tranche se répartirait sur les exercices budgétaires 2006, 2007 et 2008.

Pour les opérations relevant de la maîtrise d'ouvrage directe de la Ville, les 765.050 € HT correspondant aux opérations d'investissement seraient financés sur plusieurs exercices budgétaires.

En ce qui concerne les participations de la Ville aux actions des partenaires et le préfinancement sous forme d'avances de la subvention du FISAC au titre de ces actions, le complément de crédit serait inscrit au budget supplémentaire 2006 et au budget primitif 2007.

Par ailleurs la Ville, lors du dépôt du dossier auprès des services de la Préfecture de la Côte d'Or produira une demande d'autorisation de débiter les travaux pour les actions relevant de l'investissement afin de ne pas pénaliser la réalisation des actions dans l'attente de la décision de l'Etat sur le programme présenté.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Economiques, du Commerce, et du Tourisme et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- prendre acte du bilan de la deuxième tranche du programme du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) ;
- approuver la troisième tranche de ce programme telle qu'elle est présentée dans les annexes 1 et 2 du présent rapport ;
- décider de confier l'exécution des actions relevant de leurs compétences aux partenaires de la Ville conformément au plan de financement présenté dans l'annexe 2 ;
- m'autoriser à signer les conventions ou avenants à intervenir avec chacun de ceux-ci pour la mise en œuvre de la troisième tranche ;
- m'autoriser à solliciter les subventions prévues dans le plan de financement auprès du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat, des Professions Libérales et de la Consommation.

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Alain MILLOT

## FISAC – Troisième tranche Programme d'actions

Les partenaires engagés dans le cadre du programme de restructuration du commerce de centre ville, à savoir la Ville de Dijon, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon et l'association « Dijon Je t'Aime », ont élaboré un programme d'actions pour la troisième tranche du programme du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC).

La Ville assurera la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de la troisième tranche et mènera un programme d'investissement.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon et l'association « Dijon Je t'Aime », représentant les commerçants, conduiront des actions qui relèvent de leurs compétences et s'inscrivant dans le programme global.

### *EN FONCTIONNEMENT*

Action 1 - Professionnaliser les entreprises : développement du programme Achatville destiné à favoriser l'implantation des commerces de centre ville sur l'Internet– Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon.

Action 2 - Sécuriser notre centre de vie - Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon.

- 2-1. Action d'information et de communication sur le dépôt de plainte par l'Internet.
- 2-2. Actions de communication sur les nuisances nocturnes menées en partenariat avec les entreprises.

Action 3 - Optimiser les ressources humaines : conception et diffusion d'une lettre RH et mise en place des opérations décidées par le groupe de travail – Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon.

Action 4 - Renforcer la communication – Association « Dijon Je t'Aime ».

- 4-1. Développement du site Internet (action reportée de la deuxième tranche).
- 4-2. Faciliter les achats au centre ville en favorisant l'accès des clients.

Action 5 - Animer la ville : mise en place d'une opération d'envergure intitulée « Les Arts dans la rue » – Association « Dijon Je t'Aime ».

Action 6 - Professionnalisation : développement d'une stratégie de fidélisation – Association « Dijon Je t'Aime ».

Action 7 - Recrutement d'un directeur – Association « Dijon Je t'Aime ».

### *EN INVESTISSEMENT*

Action 8 - Reconquérir le centre ville – Ville de Dijon

- 8-1. Piétonisation et plan de circulation autour de la place de la Libération.
- 8-2. Requalification de la rue Berbisey.

